

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires
- 1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.3 Frais de développement
- 1.4 Immobilisations incorporelles
- 1.5 Immobilisations corporelles
- 1.6 Immobilisations financières
- 1.7 Test de dépréciation
- 1.8 Stocks
- 1.9 Provisions pour dépréciation des créances clients
- 1.10 Provision pour risques et charges
- 1.11 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
 - 2.1.1 Affectation des malis techniques
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

4 – Autres informations

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Compte personnel de formation
- 4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 4.5 Évènements postérieurs à l'exercice
- 4.6 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.8 Bons de souscription
- 4.9 Résultat par action

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Lancement d'une nouvelle offre appelée « MINT ENERGIE » en Avril 2017.

Dans le cadre des activités visant l'efficacité énergétique, lancement d'une nouvelle offre "Mint Energie" correspond à la fourniture d'électricité 100% renouvelable associée à un service de suivi en temps réel de la consommation. Mint Energie permet une réduction de l'empreinte carbone des clients et de leur facture d'électricité. Le Chiffre d'affaires réalisé depuis le démarrage s'élève à 2 199 K€.

L'investissement en coût marketing pour le lancement de cette nouvelle activité impacte significativement le résultat de l'exercice.

- Émission d'Obligations remboursables.

Attribution gratuite de 600 bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») avec bons de souscription d'actions attachées pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 000 000 € et un montant maximum d'augmentation de capital de 7 200 000€ sur conversion des ORNANE en actions nouvelles et sur exercice des BSA détachables. Ces bons d'émission peuvent être exercés pendant une période de 36 mois à compter de la date d'émission. Prix de souscription des ORNANE fixé à 10 000€.

Remboursement en actions ou en numéraire à hauteur de 98% du montant nominal.

Le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour, décide l'émission de 200 Bons d'Émission, à l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la société (« ORNANE ») avec des bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (« BSA ») pour un montant de deux million d'euros.

Le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, a également décidé l'émission de 200 ORNANE supplémentaires avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés, pour un montant de deux million d'euros.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

BUDGET TELECOM SA, dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires

Lors de l'émission des emprunts obligataires, la réalisation de l'augmentation de capital n'ayant pas encore eu lieu, les frais d'émission ont été inscrits à l'actif en charges à répartir. Ces frais ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt à savoir 18 mois.

1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

❖ Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en pré-sélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile
- Services pré-payés
- Services aux professionnels (services revendeurs).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent d'une part la fourniture de minutes de télécommunications et d'autre part la rémunération perçue d'opérateurs techniques. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

❖ Les produits liés à la nouvelle offre MINT ENERGIE ont été pris en compte en fonction des quantités d'énergie livrée, basées notamment sur les profils de consommation et d'estimations de consommation de chaque client actif.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable ;

(Les taxes « énergie » à reverser sont suivies dans les comptes de bilan.)

1.3 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l’occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l’actif du bilan lorsqu’ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d’avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l’actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l’achèvement de l’actif incorporel afin de pouvoir l’utiliser ou le vendre,
- 2) L’intention d’achever la production de l’actif pour l’utiliser ou de le vendre,
- 3) La capacité d’utiliser ou de vendre l’actif produit,
- 4) L’aptitude de l’actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La société a notamment procédé à l’activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fournitures d’électricité).

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d’acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l’amortissement
- Frais d’établissement	linéaire	5 ans
- Frais de développement	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de BUDGET.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l’amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.6 Immobilisations financières

La société ne possède plus de filiale depuis 2015 et a mis fin en 2016 au contrat de liquidité précédemment mis en place et qui l'amenait à détenir une part de ses propres actions.

Par conséquent, les immobilisations financières présentes au 31 décembre 2017 ne représentent plus que différents dépôts et cautions versés pour un montant de 19 615 €

1.7 Test de dépréciation

Concernant les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières, elles font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Concernant les malis techniques, ces derniers subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.8 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la société sont évalués au dernier prix d'achat. Le stock est constitué principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

1.9 Provisions pour dépréciation des créances clients

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

La provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la société.

1.10 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont constituées principalement de provisions pour litiges.

1.11 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- ❖ La vente de « minutes de télécommunication pré-payées » génère un chiffre d'affaires qui ne peut être définitivement constaté en produits que lorsque le client a effectivement « consommé » le crédit de minutes qu'il a acheté.

La partie du chiffre d'affaires correspondant aux minutes non encore utilisées sur les clients actifs à la date d'arrêt des comptes, est, conformément au principe d'indépendance des exercices, inscrite en produits constatés d'avance au passif du bilan.

Concernant les services post-payés en pré-sélection, Budget Télécom a mis en place depuis le 1^{er} novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 31 décembre 2017, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- ❖ Concernant la nouvelle activité MINT ENERGIE, la facturation ne peut être établie que lorsque Budget Télécom aura le relevé de consommation du client. Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires correspondant à l'activité a été constaté en factures à établir.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2017, la société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité :

Risque de change :

Budget Telecom n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux :

Le seul emprunt auquel Budget Telecom a actuellement recours à pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la société n'est de ce fait pas exposée aux risques de taux.

Risque sur les actions :

La société ne détient aucune action au 31 décembre 2017 et à ce titre n'est exposée à aucun risque.

Risque de liquidité :

Budget Telecom a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014, et a émis deux « emprunts obligataires » au cours du 1^{er} semestre 2017 à hauteur de 2 millions d'Euros et au cours du 2nd semestre à hauteur de 2 millions d'euros également.

La trésorerie disponible de la société s'élève au 31 décembre 2017 à 5 504 K€.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 31/12/17
Frais de développement (4)	2 228 624	379 702	100 000	2 508 326
Marques (1)	272 453	0		272 453
Fonds commercial (2)	5 755 816			5 755 816
Sites web	168 213			168 213
Logiciels	565 619	5 700		571 319
Fichiers clientèle (3)	447 391			447 391
Autres immobilisations				0
TOTAL	9 438 116	385 402	100 000	9 723 518

(1) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006 et du développement de la plateforme MINT pour 150 K€.

La marque Teleconnect, est provisionnée à hauteur de 283 K€ au 31/12/2017

(2) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31.12.2009 et 31.12.2008 ainsi que des malis techniques des sociétés Teleconnect pour 504 K€ et Kast pour 984K€, affecté extra-comptablement à des actifs sous-jacents.

Les activités en cours d'abandon et celles en repli, déjà fortement dépréciées au cours des exercices précédents, ont fait l'objet de dépréciations complémentaires en 2017 pour tenir compte de la variation de l'activité.

(3) Il s'agit de trois fichiers clientèle acquis respectivement entre 2006 et 2007.

Des dépréciations ont été constatées pour un montant total de 420 K € sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités. (Cf. § 2.12 État des provisions)

(4) Développement plateforme MINT pour 220K€ au cours de l'année 2017.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice *	Reprises * / Virements de l'exercice	Cumul au 31/12/17
Frais de développement	1 933 733	254 133	105 142	2 082 724
Marques	213 820	5 223		219 043
Sites web	80 938	32 796		113 734
Logiciels	565 619	306		565 925
Fonds et fichiers clientèle	4 482 342	326 891		4 809 233
TOTAL	7 276 452	619 349	105 142	7 790 659

* y compris dépréciations constatées sur l'exercice.

2.1.1 Affectation des malis techniques :

Mali technique de la société KAST :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt total Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurants pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fichiers clientèle <i>Technologies</i>		1 500 000	983 550	983 550
<i>Déficit reportable</i>				
TOTAL				983 550

Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation en fonction de l'activité réelle issue de KAST :

- En 2014 les technologies qui ont été cédées à l'euro symbolique ont été sorties de l'actif pour leur valeur de 328K€, et le déficit reportable a été provisionné pour 121 K€.
- En 2015, l'ensemble du fichier clientèle a été provisionné, soit 984 K€
- En 2016, le déficit reportable de 121K€ a été sorti de l'actif suite à la consommation des déficits fiscaux sur l'exercice.

Au 31 décembre 2017, le mali technique de Kast est donc composé uniquement du fonds commercial pour 984 K€ entièrement déprécié depuis le 31 décembre 2016.

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

L'affectation réalisée au 31.12.2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2017
Constructions sur sol d'autrui				-
Agencements, aménagements divers	10 850	3 474		14 324
Matériel de transport				-
Matériel et mobilier de bureaux	79 996			79 996
Matériel informatique	1 551 712	504	9033	1 543 183
Matériel loué / efficacité énergétique	35 950	11 800		47 750
Immobilisations corporelles en cours				-
TOTAL	1 678 508	15 778	9033	1 685 253

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Constructions sur sol d'autrui				0
Agencements, aménagements divers	3 243	3 637		6 880
Matériel de transport				0
Matériel et mobilier de bureaux	79 996			79 996
Matériel informatique	1 522 738	12 677	8996	1 526 419
Matériel loué / efficacité énergétique	9 939	8 229		18 168
TOTAL	1 615 916	24 543	8 996	1 631 463

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.17
Titres et créances rattachées	-			
Autres participations	-			
Créances liées aux participations	-			
Dépôts et cautionnements	25 265		5650	19 615
Autres créances immobilisées	-			
Actions propres	-			
TOTAL	25 265	0	5650	19 615

2.4 Stocks

<i>(en euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provision	Valeur brute	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	5 292		5 292	29 192	23 655	5 537
Marchandises (Energie)	0		0	12 250		12 250
Total	5 292		5 292	41 442	23 655	17 787

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	254 133				
Marques	5 223				
Sites web	32 796				
Autres	306				
TOTAL	292 458	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions sur sol d'autrui					
Agencements, aménagements divers	3 637				
Matériel de transport					
Matériel et mobilier de bureaux					
Matériel informatique	12 677				
Matériel loué / efficacité énergétique	8 229				
TOTAL	24 543	0	0	0	0
TOTAL	317 001	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	19 615		19 615
Autres créances immobilisées	0		
TOTAL	19 615	0	19 615
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	1 513 572	1 513 572	
Fournisseurs débiteurs	0		
personnel et comptes rattachés			
Etat, impôts et taxes	686 349	686 349	
Débiteurs divers	533 791	533 791	
TOTAL	2 733 712	2 733 712	0
Charges constatées d'avance	84 803	84 803	
TOTAL GENERAL	2 838 130	2 818 515	19 615

2.7 Comptes de régularisation actif

	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Entretien/ Maintenance	12 416
Prestations / telecom	64 300
Assurances	163
Honoraires / Publicité/Télécom	1 292
Leasings - Locations	1 626
Autres charges	5 006
Total	84 803
PRODUIT A RECEVOIR	
Clients - factures à établir	1 177 855
Intérêts à percevoir	3 210
Fournisseurs - avoir à recevoir	268 963
Etat	0
Divers	0
Personnel	0
TOTAL	1 450 028

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 540 253	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	440 998	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 981 251	0,15 €

Le capital de la société BUDGET TELECOM, composé de 3 981 251 actions, s'élève à 597 188 euros.

L'augmentation de capital sur la période provient de la conversion des ORNANE. (cf § Faits caractéristiques de l'exercice)

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/16, avant affect.	3 540 253	531 038	232 264	-308 231	1 028 168	1 483 239
Augmentation de capital	440 998	66 150	1 673 850			1 740 000
Affectation du résultat 2016				1 028 168	-1 028 168	0
Dividendes						0
Résultats au 31/12/17					-324 550	-324 550
Au 31/12/2017, avant affect.	3 981 251	597 188	1 906 114	719 937	-324 550	2 898 689

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le bénéfice de l'exercice précédent s'élevant à **1 028 168 €** a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	1 028 168 €

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élèvent au 31/12/2017 à 4 647 491€

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0			
Plus de 2 ans à l'origine	595 000	140 000	455 000	
Emprunt et dettes financières diverses (1)	2 260 000		2 260 000	
Clients, avances et acomptes				
Fournisseurs et comptess rattachés	2 888 770	2 888 770		
Dettes fiscales et sociales	1 584 239	1 584 239		
Groupes et associés	451	451		
Autres dettes	23 241	23 241		
TOTAL DETTES	7 351 701	4 636 701	2 715 000	0
Produits constatés d'avance	19 135	19 135		
TOTAL GENERAL	7 370 836	4 655 836	2 715 000	0

(1) *Emprunts convertibles*

Les dettes à long terme représentent des prêts innovations à taux zéro accordés par la BPI et les emprunts obligataires (*cf. faits caractéristiques de l'exercice*)

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/17
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige (1)	359 026	20 000	177 845	201 181
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	359 026	20 000	177 845	201 181
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle	4 885 828	326 891	105 142	5 107 577
Sur titres de participatio et créances liées				
Sur stocks et en-cours	23 654		23 654	0
Sur compte clients	238 193	219 245	250 600	206 838
Autres provisions pour dépréciation		198 063		198 063
TOTAL	5 147 675	744 199	379 396	5 512 478
TOTAL GENERAL	5 506 701	764 199	557 241	5 713 659

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	219 245	274 254
- Exceptionnelles	544 954	282 987
- Financières		

(1) Les provisions pour litige concernent :

- deux litiges en cours avec des fournisseurs (Cash Telecom pour 60 K€ et Verizon pour 110 K€) pour lesquels des procédures juridiques, déjà en cours à la fin de l'exercice de 2016, sont toujours en cours au 31 décembre 2017. Des reprises de provision à hauteur de 160 K€ ont été comptabilisées au vu des premiers jugements.
- une provision pour risque concernant les indemnités à verser au titre de l'arrêt anticipé des contrats Effineo ; Celle-ci, évaluée à 397 K€ au 31/12/2015, a fait l'objet d'une reprise partielle pour 380 K€ au 31/12/2016 et du solde de 17 K€ au 31 décembre 2017, la plupart des contrats clients ayant finalement pu être honorés sans indemnités à verser.
- Un litige prud'hommal déjà en cours au 31/12/2015 et non solutionné au 31/12/2017 pour 14 K€.

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662 845
Dettes fiscales et sociales	515 225
Autres dettes	
Total	2 178 070
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	19 135
Total	19 135
TOTAL GENERAL	2 197 205

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Exercice N	Exercice N-1
Ventes	825	109 552
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	8 944 682	8 004 049
<i>Dons à l'export</i>	21 180	40 983
Prestations croisées		
TOTAL	8 945 507	8 113 601

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **9 733 404 euros**.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE		
	Exercice N	Exercice N-1
Télécommunication	6 624 763	7 731 383
Energie	2 319 774	382 218
Produits divers	971	
TOTAL	8 945 508	8 113 601

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Produits exceptionnels		
Produit sur exercices antérieurs		4
Charge exceptionnelle sur exercices antérieurs	14 826	
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	174	
Total	15 000	4
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Produits exceptionnels / cession immobilisations		333
autres produits exceptionnels		18 335
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	5 000	
Total	5 000	18 668
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(1)		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles	326 891	
Reprise provision exceptionnelle / immos incorporelles		105 142
dotation provision exceptionnelle / litiges	218 063	
Reprise provision exceptionnelle / litiges		177 845
Total	544 954	282 987
TOTAL GENERAL	564 954	301 659

(1) Cf.2.12 Etat des provisions

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif moyen.

L'effectif moyen salarié est de 20 personnes à la clôture du 31 décembre 2017.

4.2 Engagements hors bilan.

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la société. Seules les indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 43 942 € au 31 décembre 2017.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 2 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3.5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 42 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis

- Nantissements

Il n'y a pas de nantissements des DAT en garantie des dettes fournisseurs au 31 décembre 2017.

4.3 Compte Professionnel de formation.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est rattaché à la personne : les heures accumulées ne sont pas perdues en cas de changement d'employeur, et les salariés peuvent cumuler 150 heures sur le CPF.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, par le crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le montant du CICE de la période s'élève à 35 164 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Celui-ci a été affecté au financement des investissements en cours pour le développement d'une nouvelle activité de distribution d'électricité. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

4.5 Évènements postérieurs au 31 décembre 2017.

Néant.

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 54 695 € H.T dont 10 597 €HT au titre des services autres que la certification des comptes et 44 098€ HT au titre de la mission de certification des comptes.

4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

La rémunération brute des dirigeants au titre de l'exercice 2017 s'élève à 109 000 euros.

4.8 Bons de souscription.

Par décision en date du 11 mai 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ORNANE avec bons de souscriptions d'actions ordinaires nouvelles attachés pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 M€.

- Le conseil d'administration du 11 mai 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **60 150 bons de souscription d'actions** ordinaires nouvelles attachées aux 200 ORNANE attribuées.
- Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **353 982 bons de souscription d'actions T2** ordinaires nouvelles attachées aux 200 nouvelles ORNANE attribuées.

Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 a également décidé l'attribution gratuite de **3 981 251 bons de souscription d'actions** ordinaires nouvelles à l'ensemble des actionnaires.

Six BSA donnant droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78€. L'exercice de ces bons pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.

Par décision en date du 12 juin 2014, l'assemblée générale mixte a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'émission de 85.000 bons de souscription d'actions. Le conseil d'administration a désigné les bénéficiaires des bons de souscription d'actions à l'attention de certains salariés et mandataires sociaux. Le conseil d'administration du 20 avril 2015 a permis d'adopter les modalités de mise en œuvre de ce plan, soumis au régime fiscal des BCE et au prix d'émission des bons de 1 euros. L'exercice de ces bons pourra intervenir en une ou plusieurs fois à compter du 14 octobre 2017 et ce jusqu'au 13 octobre 2024 inclus.

4.9 Résultat par action.

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	31/12/2017
Nombre d'actions à la clôture	3 981 251
Actions propres détenues	-
Nombre d'actions retenu	3 981 251
Résultat net	- 324 550
Résultat net par action	N/C